

CHARTRE D'UTILISATION, PAGE FACEBOOK ET COMPTE INSTAGRAM DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

La page Facebook et le compte Instagram de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc ont pour but de développer une communauté internet conviviale autour de la ville, de son territoire, de ses acteurs et de ses activités.

L'objectif est de **promouvoir la richesse de notre territoire, d'informer et de donner l'occasion aux utilisateurs de se retrouver et d'échanger sur les sujets qui seront abordés.**

La page Facebook et le compte Instagram de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc sont ouverts à tous, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie.

Cette charte est rédigée afin que la page et le compte puissent être des lieux d'échanges sympathiques et agréables pour tous. Il est donc nécessaire d'établir un cadre dans lequel nous pourrions tous échanger.

Quelques règles pour mieux échanger

1. Évitez les commentaires ou contenus répétitifs, les contributions hors sujet.
2. Ne diffusez pas de contenu entravant le respect de la vie privée des utilisateurs.
3. Exprimez-vous poliment : les insultes, les propos agressifs et les diffamations graves concernant les personnes, les organisations ou les institutions ne seront pas tolérées sur la page.
4. Évitez tout message contraire aux droits d'auteur.
5. Il est interdit de mentionner toute organisation à caractère politique (partis, associations ou groupements citoyens) qu'elle soit internationale, nationale ou locale.
6. Il est conseillé de ne pas communiquer d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...)

7. Il est interdit de communiquer des informations relatives à celle d'un tiers sans son accord.
8. N'abusez pas du langage "SMS" et des majuscules. Trop de majuscules donnent l'impression que vous criez.
9. Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook devient équivalente à une prise de parole publique. La Ville de Saint-Jean-le-Blanc se doit de veiller au respect des contributeurs et à l'honneur des personnes physiques et morales dont il est fait mention sur la page.

Interdictions légales

1. La publicité et le prosélytisme : en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant ou discriminer un produit, une marque, un parti politique ou une religion.
2. Les commentaires discriminants, les incitations à la haine ou à la violence et diffamatoires sont interdits.
3. Il est interdit d'inciter à commettre des crimes, des délits, des actes dangereux pour soi ou pour les autres, ou de faire l'apologie de crimes (meurtres, crime de guerre, crime contre l'humanité).
4. L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

Modération

L'espace de discussion constitué par le "Mur" de la Page Facebook est modéré pour une utilisation paisible de cette Page et afin de permettre des échanges constructifs entre les utilisateurs. Il en est de même pour le compte Instagram.

Les contributions publiées le sont sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. En devenant utilisateur de la Page Facebook ou du compte Instagram, vous reconnaissez la possibilité pour les administrateurs de vous

« signaler » et/ou de vous « bloquer », de « masquer » et/ou de « supprimer » vos contributions, à tout moment et sans préavis.